

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/09/2024 - 29629 - 2021 B 00131 - 892 580 085 - A2MH



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

29629

16 SEP. 2024

Déclaration pour la période : <u>Année 2023</u>
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

Approuvé le 31/12/2023

Bilan simplifié

A - ACTIF

	2023	2022	2021
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	5 622	2 000	3 622
TOTAL I (5)	5 622	2 000	3 622
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	0		0
Stocks marchandises	2 300		2 300
Disponibilités	0		0
TOTAL II	2 300		2 300
TOTAL GENERAL (I + II)	7 922	2 000	5 922

B - PASSIF

	2023	2022	2021
1 - Capitaux propres			
Capital social ou individuel			10 000
Report à nouveau			-2 843
Résultat de l'exercice			-8 200
TOTAL I			-1 043
3 - Dettes (4)			
Fournisseurs et comptes rattachés			0
Autres dettes			0
TOTAL III			0
TOTAL GENERAL (I + II + III)			-1 043

A2MH
36 Rue Georges Politzer
93200 Saint-Denis
Tel: 09 50 19 88 11
R.C.S Bobigny 892 580 065



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

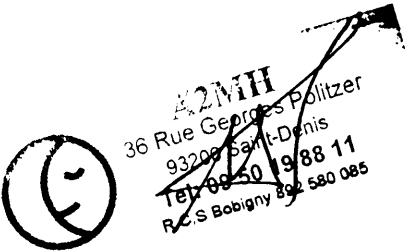
N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

B - RÉSULTAT FISCAL

Partie A - Résultat de l'exercice	Montant	Unité
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)	4 936	
Résultat de l'exercice	0	



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 septembre 2024

SAS A2MH

36, rue Georges Politzer
93200 SAINT-DENIS
SIREN : 892 580 085

Le 09 septembre 2024, à 16h30, les actionnaires de la SAS A2MH se sont réunis au siège social de la société au 36, rue Georges Politzer 93200 SAINT-DENIS en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président : Monsieur DIALLO-BARRIE.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les actionnaires présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. DIALLO-BARRIE, président de la société.

Sont présents :

- Mr DIALLO-BARRIE porteur de 50% des actions,
- Mme BROGNOLI porteuse de 50% des actions.

L'ordre du jour a été appelé par le Président :

- Approbation des comptes annuels au 31/12/2023,
- Affectation du résultat 2023.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des actionnaires en accompagnement des convocations

1ère résolution :

L'assemblée approuve les comptes annuels 2023 présentés ce jour, et donne quitus au président pour la continuité de sa gestion et de sa présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2ème résolution :

Les comptes annuels au 31/12/23 présentés ce jour laissent apparaître un déficit de -1043 euros. Ce dernier est intégralement affecté en report à nouveau débiteur. Les capitaux propres demeurent supérieurs à la moitié du capital social.

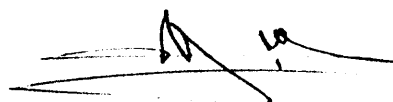
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et l'ensemble des actionnaires.

A Saint-Denis le 09/09/2024

Mr DIALLO-BARRIE



Mme BROGNOLI

